

## Université de Lorraine : les mesures du plan énergie pour réduire la facture et celles du PCA

News Tank Éducation & Recherche -  
Paris - Actualité n°275515 - Publié le 03/01/2023 à 17:15

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 06/01/2023 à 09:01



© DFM

- Partager certains bureaux et laboratoires pour éteindre le chauffage dans les espaces libérés, lorsque cela est possible.
- En décembre, janvier et février, programmer les expériences et calculs énergivores entre 11h et 18 h.
- Favoriser les escaliers plutôt que l'ascenseur, lorsque cela est possible.
- Sensibiliser à la consommation de certains appareils en y apposant des étiquettes d'énergie-score.

Voici quelques mesures du plan énergie 2022-2024 de l'Université de Lorraine présenté par [Hélène Boulanger](#), présidente de l'établissement, le 13/12/2022. Ce plan entend faire baisser la consommation énergétique, et notamment en électricité de 20 % pour 2024.

L'Université de Lorraine a en effet vu le coût de ses dépenses énergétiques passer de 11 M€ en 2021 à 14,5 M€ en 2022, et table sur 22 M€ en 2023 ; des chiffres qui « intègrent le mécanisme d'amortisseur électricité mis en place par l'État et le fonds de compensation attendu en 2023 », précise-t-elle.

Pour accompagner les personnels dans l'adoption de changements de pratiques, « une campagne d'affichage est en cours de déploiement » au sein des composantes de formation et laboratoires. Un réseau de correspondants Transition écologique a par ailleurs été mis en place en octobre 2022, avec un correspondant dans chaque composante.

Le plan Énergie comporte aussi un plan de continuité d'activités « qui vise à préparer l'établissement à des risques de ruptures partielles ou totales d'approvisionnement énergétique ». Il ne sera mis en œuvre « qu'en cas de réalisation des risques auxquels il s'agit de nous préparer ». Il a pour priorités « la protection des personnes, la garantie des dispositifs numériques, la protection du vivant et la préservation des capacités expérimentales ».

## Une augmentation des dépenses énergétiques de 3,5 M€ de 2021 à 2022

« Il faut agir dès aujourd'hui pour protéger notre planète, sans attendre demain », indique Hélène Boulanger, dans une vidéo publiée à l'occasion de la présentation de ce plan. « La première urgence est de réduire notre consommation d'énergie ».

### Les grands axes du plan de sobriété

Les gestes individuels :

- Le chauffage doit se limiter à 19 degrés, et la température de consigne du chauffage doit baisser lorsque le bâtiment est vide : elle diminuera de 2 degrés la nuit et sera fixée à 16 degrés en cas d'inoccupation de 24 à 96 h et à 8 degrés pour une durée de 96h et plus.
- En hiver, l'aération des pièces doit être de dix minutes par jour et les volets baissés à la fin des cours.
- Les lumières et les PC doivent être éteints au moment du départ.
- Réduire l'usage d'équipements individuels comme les cafetières, bouilloires ou imprimantes, et préférer les équipements collectifs.

Les gestes collectifs :

- Partager certains bureaux et laboratoires lorsque cela est possible.
- Regrouper les activités d'enseignement dans un seul bâtiment du campus pour fermer les étages libérés.
- Rationaliser l'utilisation des équipements et sensibiliser à leur consommation par l'apposition d'étiquettes énergie-score.
- Supprimer les éclairages non essentiels à la sécurité. Surveiller les réglages de déclenchement automatique (des mécanismes souvent trop sensibles).
- En décembre, janvier et février, programmer les expériences et calculs énergivores entre 11 et 18h.

### Un fonds pour financer des travaux

Hélène Boulanger annonce par ailleurs la création d'un fonds d'investissement pour financer des travaux d'isolation et d'éclairage au sein de ses bâtiments, dont elle ne précise pas le montant.

Pour sensibiliser personnels et usagers, l'université lance une campagne d'affichage déployée au sein de l'établissement. Elle s'inspire de la campagne d'écogestes d'Aix-Marseille Université.

## Le PCA afin d'anticiper d'éventuels délestages

Alors que la Première ministre annonçait le 31/08/2022 la possibilité de coupures de courant et de gaz, au cours de l'hiver, « de deux heures maximum, selon un mécanisme tournant », l'Université de Lorraine a prévu un plan de continuité d'activité (« PCA rupture énergie ») qui « définit l'action de l'établissement pour prévenir et gérer les risques liés aux systèmes d'approvisionnement en énergie ».

En cas de délestage, les mesures concrètes « seront déterminées par la cellule de crise de l'Université de Lorraine » et « le personnel et les étudiants informés de l'évolution par le cabinet de la présidence via le site Factuel, ouvert pour l'occasion ».

L'Université de Lorraine préconise également l'utilisation de l'application EcoWatt créée par RTE et l'Ademe. Elle propose une carte météo de l'état du réseau électrique français et annonce les risques de tension voire de coupure trois jours avant. Elle rappelle également les gestes à adopter pour une consommation responsable.

### En cas de rupture prolongée de chauffage

« Une rupture du chauffage pénalise les activités et nécessite un état des lieux des risques ainsi qu'un plan d'action dédié.

- Informer les personnels et les étudiants de l'évolution de la situation.
- Se rapprocher des services techniques de site si nécessaire.
- Activer la liste des postes critiques, sensibles et à surveiller pour une mise en sécurité des activités concourant à leur bon fonctionnement et à leur mise en sécurité.
- Recours au travail à distance (si les températures sont inadaptées)
- Recours aux astreintes pour les services de maintenance interne, l'informatique...
- Modification des missions / réaffectations des tâches compatibles avec la qualification (sous réserve des mentions de la fiche de poste et du respect des statuts).
- Modification des horaires (ordonnances au titre de la période d'urgence universitaire).
- Recours aux heures supplémentaires (après vérification de la compatibilité avec les statuts).
- Identifier les perturbations liées aux prestataires.
- Prévoir les mesures d'accompagnement.
- Pour la DPI (Direction du Patrimoine Immobilier) et les RSTS (Reponsable du service technique de site) : Purger les circuits d'eau avant l'arrivée des grands froids pour éviter le risque d'éclatement des conduites non protégées. Vérifier les mécanismes de purge (vannes de coupure d'arrivée d'eau, vannes de purge, mécanisme de recueil ou d'évacuation de l'eau alors qu'il gèle).

Vérifier la possibilité de mettre hors gel les réseaux pour préserver les batteries à eau chaude.

Pour certaines recherches ou certains laboratoires, l'absence de chauffage peut être dangereuse : réactions chimiques sensibles à un plus grand froid, matériels sensibles fragilisés, systèmes hydrauliques qui peuvent geler, systèmes intégrant de l'eau (jauges, niveaux...).

Une attention générale doit être apportée dans tous les bâtiments : s'il gèle à l'intérieur, les tuyaux peuvent exploser tant pour les circuits de chauffage que pour les circuits d'eau potable. »

## En cas de rupture d'électricité

« Une rupture d'électricité atteint immédiatement notre mode de fonctionnement de façon vitale : plus d'ordinateurs ni d'internet, plus de lumières, etc.

En cas de rupture d'électricité, une rupture ou une perturbation des communications téléphoniques et internet, chaque composante recense les personnes ressources habitant à proximité, qui pourraient intervenir en disposant des clés et des points d'accès.

- Informer les personnels et les étudiants de l'évolution de la situation.
- Se rapprocher des services techniques de site si nécessaire.
- Activer la mise en œuvre technique, avec la liste des postes critiques, sensibles et à surveiller pour une mise en sécurité des activités concourant à leur bon fonctionnement et/ou à leur mise en sécurité.
- Recours au travail à distance (si des délestages étaient envisageables pour les particuliers selon un mécanisme tournant. Ces ruptures seraient alors d'une durée de 2h maximum pour les particuliers.)
- Recours aux astreintes pour les services de maintenance interne, l'informatique...
- Modification des missions / réaffectations des tâches compatibles avec la qualification (sous réserve des mentions de la fiche de poste et du respect des statuts).
- Modification des horaires (ordonnances au titre de la période d'urgence universitaire).
- Recours aux heures supplémentaires (après vérification de la compatibilité avec les statuts).
- Identifier les perturbations liées aux prestataires.
- Prévoir les mesures d'accompagnement. »



## Université de Lorraine

L'Université de Lorraine est un grand établissement issu de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, des universités Nancy 1, Nancy 2, Paul-Verlaine de Metz et de l'INPL.

Lauréate d'un I-site (LUE : Lorraine Université d'excellence).

**Catégorie :** Université

### Adresse du siège

34 cours Léopold  
CS 25233  
54052 Nancy Cedex France

## Général

|                            |                             |
|----------------------------|-----------------------------|
| Date de création           | 2012                        |
| Statut                     | EPCSCP, Grand établissement |
| Tutelles                   | Ministère chargé de l'ESR   |
| Implantations (dont siège) | Nancy (siège), Metz, Epinal |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Missions et spécialités | Pluridisciplinaire avec secteur santé et Ecole supérieure du professorat et de l'éducation |
| Composantes             | 10 UFR, 6 facultés, 11 écoles d'ingénieurs, 8 IUT, 5 autres instituts et une Espé          |
| PIA                     | I-site Ulne  |
| Présidence              | Présidente : Hélène Boulanger (22/05/2022)   |

### Effectifs étudiants

|         |        |
|---------|--------|
| 2006-07 | 53 446 |
| 2007-08 | 51 558 |
| 2008-09 | 52 608 |
| 2009-10 | 54 102 |
| 2010-11 | 53 270 |
| 2011-12 | 53 808 |
| 2012-13 | 53 914 |
| 2013-14 | 54 236 |
| 2014-15 | 56 376 |
| 2015-16 | 58 757 |
| 2016-17 | 60 329 |
| 2017-18 | 60 693 |
| 2018-19 | 61 329 |
| 2019-20 | 68 052 |
| 2020-21 | 69 866 |

Source(s) : Open Data Esri

Inscriptions principales et secondes (source : Open data du Mesri)

### Effectifs de doctorants contractuels

|         |     |
|---------|-----|
| 2012-13 | 296 |
| 2013-14 | 314 |
| 2014-15 | 315 |
| 2015-16 | 367 |
| 2016-17 | 420 |

|         |     |
|---------|-----|
| 2017-18 | 464 |
| 2018-19 | 504 |
| 2019-20 | 563 |

Source(s) : Open Data Mesri

### Effectifs E-C titulaires

---

|         |       |
|---------|-------|
| 2010-11 | 2 213 |
| 2011-12 | 2 216 |
| 2012-13 | 2 240 |
| 2013-14 | 2 255 |
| 2014-15 | 2 249 |
| 2015-16 | 2 207 |
| 2016-17 | 2 220 |
| 2017-18 | 2 204 |
| 2018-19 | 2 178 |
| 2019-20 | 2 182 |

Source(s) : Open Data Mesri

---

*Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.*

### Produits encaissables (M€)

---

|      |          |
|------|----------|
| 2013 | 517,8 M€ |
| 2014 | 517,5 M€ |
| 2015 | 525,4 M€ |
| 2016 | 541,5 M€ |
| 2017 | 561,4 M€ |
| 2018 | 571,4 M€ |
| 2019 | 584,5 M€ |
| 2020 | 594,2 M€ |
| 2021 | 604,3 M€ |

Source(s) : Open data Mesri

---

*Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un*

encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement : • la subvention pour charges de service public ; • les ressources propres.

### Dépenses de personnel (M€)

---

|      |          |
|------|----------|
| 2013 | 431,2 M€ |
| 2014 | 433,1 M€ |
| 2015 | 437,9 M€ |
| 2016 | 453,5 M€ |
| 2017 | 465,0 M€ |
| 2018 | 466,0 M€ |
| 2019 | 483,7 M€ |
| 2020 | 481,7 M€ |
| 2021 | 491,2 M€ |

Source(s) : Open data Mesri

### Fonds de roulement (en jours)

---

|      |       |
|------|-------|
| 2013 | 31,0  |
| 2014 | 32,7  |
| 2015 | 36,0  |
| 2016 | 37,0  |
| 2017 | 68,7  |
| 2018 | 99,5  |
| 2019 | 84,1  |
| 2020 | 105,0 |
| 2021 | 83,0  |

Source(s) : Open data Mesri

---

Fonds de roulement en jours de charges décaissables

### Résultats PIA

---

|                   |                                       |
|-------------------|---------------------------------------|
| Excellences       | Vague 2 (2022) : 15,6M€               |
| AMI Demoes (2021) | Projet Pleiade : 5,25M€               |
| AMI CMA           | Vague 2 (2022) : 2,21M€ pour 1 projet |

---

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »